

INSCRIPTION / RESERVATION :

Les inscriptions périscolaires se font par le biais du portail famille, **une fois la fiche famille 2021/2022 dûment remplie et transmise à notre secrétariat**, à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

En cas de problème, contacter le secrétariat du service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHANOZ ET DE CHAVEYRIAT:

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 7h30 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Nos animateurs emmènent ensuite les enfants jusqu'à l'école ou alors les enfants prennent le car pour aller dans leur école.
- **Soir :** Les enfants sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe et sont accompagnés à l'accueil pour y pratiquer diverses activités, jusqu'à 18h30 maximum.
- **Inscriptions :** Toute inscription se fait **OBLIGATOIREMENT** sur le portail famille. Pour toute modification de dernière minute (réservation ou annulation), les parents ont l'obligation de téléphoner au service jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr. Dans le cas contraire, la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

ATTENTION : Un suivi régulier des inscriptions en cours est à effectuer dans l'espace « Inscription » / « Mon calendrier » (via un ordinateur).

- **Facturation :** Une facture est envoyée chaque mois par mail.
- **Tarification :** Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial CAF.

QF inférieur ou égal à 765 €	1.07 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.11 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1301 €	1.15 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

- **Découpage des tranches horaires pour facturation : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)**

Chanoz	Accueil matin			Accueil soir				
	7h30	8h00	8h30	16h35	17h05	17h35	18h05	
	8h00	8h30	9h00	17h05	17h35	18h05	18h30	
Chaveyriat	Accueil matin			Accueil soir				
	7h30	7h50	8h20	16h20	16h50	17h20	17h50	18h20
		7h50	8h20	8h50	16h50	17h20	17h50	18h20

Toute demi-heure entamée est une demi-heure facturée

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h05 à 17h35 à Chanoz et de 17h à 17h30 à Chaveyriat.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.